



Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
5 avenue Garibaldi 21000 DIJON

Dossier suivi par : Stéphane MATTHEY

Tél : 06 88 45 66 62

Courriel : stephane.matthey@unsa.org

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Madame la Directrice des Ressources Humaines
Madame Céline Granier
17 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON

Dijon le 20 février 2018

Objet : ouverture des négociations sur l'indemnité kilométrique vélo

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Lors de la Commission du dialogue social du 11 mai 2017 portant sur l'harmonisation de l'action sociale, l'UNSA a demandé la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (IKV)¹.

L'administration a bien pris note de cette proposition de l'UNSA mais n'a pas - *pour le moment* - donné de suite à cette demande.

La Présidente s'est engagée à revoir le contrat social au mois de juin 2018 aussi il serait utile de négocier dès à présent ce dispositif avec les représentants du personnel dans la perspective d'une inscription rapide dans une nouvelle délibération portant sur l'action sociale.

Vous remerciant de la bienveillante attention que vous voudrez porter à cette demande,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour l'UNSA, le secrétaire général
Stéphane MATTHEY

¹ Cette indemnité, qui existe depuis 2016, consiste en un versement de 0,25€ par kilomètre parcouru multiplié par la distance aller-retour la plus courte pouvant être parcourue à vélo entre le lieu de résidence habituelle de l'agent et son lieu d'affectation, et le nombre de jours travaillés, dans la limite de 200€ annuel (plafond URSSAF). Elle ne s'adresse pas aux cyclistes utilisant un service public de location de vélo (qui peuvent demander la prise en charge partielle de leur abonnement) et n'est pas cumulable avec la prise en charge d'un abonnement de transport en commun, SAUF si le vélo est utilisé comme mode de rabattement vers un transport collectif (par exemple, trajet entre le domicile de l'agent et la gare la plus proche).